

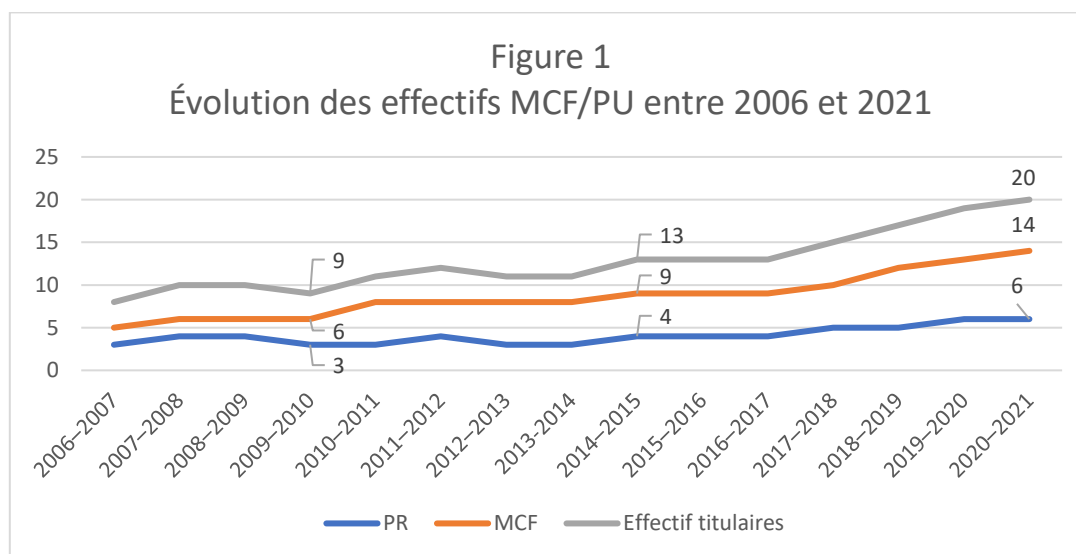
L'évolution de la science politique à l'université de Lille

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (2006 – 2020) :

effectifs, précarité et taux d'encadrement

En 2006, une troisième année de science politique s'ouvre alors que n'existait jusque-là qu'un Master 1 et plusieurs Master 2 (six mentions). Le nombre de titulaires est alors de cinq MCF et trois PU soit huit titulaires pour un enseignement de la L3 au Master 2. Les effectifs propres oscillent alors autour d'un peu plus de 200 étudiant·es. Néanmoins, l'offre de science politique se déploie à travers des CM et TD optionnels dans les filières de droit et d'AES (environ 1300 étudiant·es pour les TD, un peu moins pour les CM, les TD étant optionnels).

Le nombre de postes de titulaires reste relativement stable jusqu'en 2010, avec quelques recrutements cependant (voir Figure 1). A la rentrée de septembre 2011, la section science politique se compose de huit MCF, de quatre PU et de 14 demi-postes d'ATER.



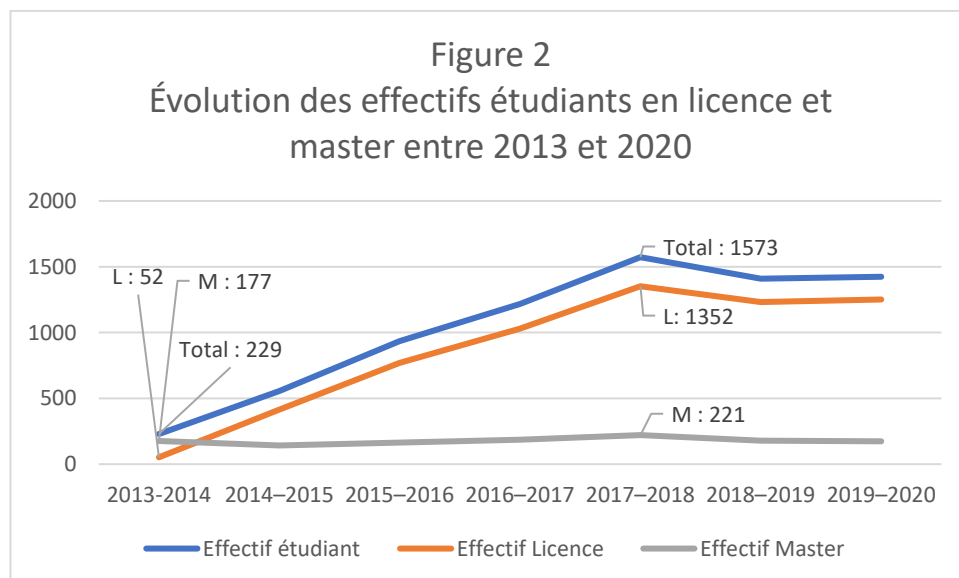
La licence complète de science politique est créée à la rentrée universitaire 2014. Les effectifs de titulaires sont alors de quatre PU et neuf MCF. Les effectifs étudiants explosent puisque – licence et master confondus – ils passent de 229 étudiant·es à 556 entre 2013 et 2014 (voir Figure 2¹). Si le nombre de groupes de TD baisse sensiblement, passant de 72 à 58 entre 2013 et 2014 en raison de la baisse du nombre de groupes dans les promotions en droit et en AES, il augmente fortement dès la

¹ Les effectifs étudiants sont comptabilisés à partir des inscriptions administratives et non pédagogiques. Les effectifs réels sont donc légèrement en-deçà des chiffres présentés.

deuxième année de la licence complète en science politique. Pour l'année 2015-2016, la section enregistre en effet 102 groupes de TD pour la licence science politique et les TD optionnels de droit et d'AES.

Les années suivantes, les effectifs licence et master confondus augmentent fortement² : 1217 en 2016-2017, 1573 en 2017-2018 puis se stabilisent. Les effectifs pour 2019-2020 sont de 1424 étudiant.es. La majeure partie de l'augmentation se joue, sur la période, sur la licence puisque les effectifs passent de 414 en 2014-2015 à 1031 en 2016-2017, alors que la première promotion de L1 parvient en L3.

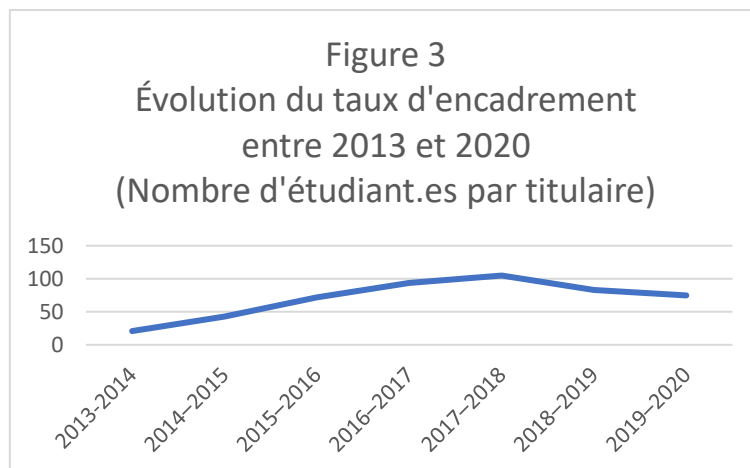
En septembre 2019, la section est composée de 13 MCF et 6 PU ainsi que 15 demi-postes d'ATER et deux postes d'ATER temps plein pour un effectif de 1251 étudiant.es. Le ratio MCF/PU a peu évolué depuis 10 ans. La section a obtenu cinq postes de MCF, deux postes de PU et un poste et demi d'ATER depuis la création de la licence complète.



Malgré les recrutements qui ont eu lieu depuis 2014, notre taux d'encadrement a sévèrement chuté (voir Figure 3³). S'il est d'un titulaire pour 21 étudiant.es en 2013-2014, il double l'année de la création de la licence complète avec un titulaire pour 43 étudiant.es. L'année 2017-2018 constitue l'année la plus difficile puisque le ratio est alors d'un titulaire pour 105 étudiant.es.

² Les chiffres ci-après ne concernent que les formations en science politique, les EC en science politique continuant à intervenir dans les formations en droit et AES.

³ Les chiffres ont été arrondis à l'unité supérieure.



Le nombre d'étudiant·es et le faible taux d'encadrement s'expliquent par le choix initial de refuser de fixer une capacité d'accueil. Ce choix explique que lors de l'instauration de ParcoursSup la capacité d'accueil imposée par le rectorat soit particulièrement élevée (530). Elle est relativement stable depuis ; elle sera de 515 places en L1 pour l'année 2020-2021.

Dans cette situation, une partie importante des enseignements est assurée par des ATER, des contrats doctoraux, des professionnels non universitaires, mais aussi des doctorant·es ou docteur·es en situation de précarité. Plusieurs années ont été particulièrement difficiles puisque à titre d'exemple, pour l'année universitaire 2015-2016, le besoin en heures d'enseignement s'élevait à 5574 heures pour un taux de couverture par les titulaires de 48%. 816 heures étaient assurées par des vacataires soit un peu moins de 14% des enseignements et l'équivalent de quatre postes à temps plein (source : enquête précarité ANCMSP). D'autres années ont été encore plus dures, puisque nous avons dû, en 2018-2019, faire appel à des collègues vacataires pour environ 3500 heures⁴ soit l'équivalent de 18 postes temps plein !

La situation s'est tendanciellement améliorée puisque pour l'année 2019-2020, les heures non couvertes par les titulaires ne représentent « que » l'équivalent de huit postes, soit 1556 heures d'enseignement équivalent TD (HETD) détaillées comme suit :

- CNRS : 200 HETD
- Collègue autre université : 15 HETD
- Docteur·es sans poste : 354 HETD
- Doctorant·es non financé·es : 150 HETD
- Enseignant·es du secondaire : 364 HETD
- Autres professionnels : 473 HETD

⁴ Ces chiffres n'incluant ni les ATER ni les contrats doctoraux.

La situation reste cependant précaire car, même si un nouveau recrutement MCF est prévu à la rentrée 2020, les heures vacantes varient aussi en fonction des congés maternité, des décharges pour congé recherche ou responsabilités administratives...

La situation lilloise pose d'importantes questions. Elle nous confronte au choix cornélien entre sélection à l'entrée de notre licence (capacité d'accueil en L1) et précarisation des effectifs enseignants. Nous avons obtenu des créations de poste, qui ont permis d'améliorer la situation ces dernières années. Cependant, elles ne sont pas à la hauteur des besoins et la création de nouveaux postes dans les années à venir est très incertaine. Faute de pouvoir obtenir suffisamment de postes et rapidement, reste à choisir entre baisse de la capacité d'accueil, recrutement de vacataires mal rémunérés, réduction du volume d'enseignement ou augmentation du nombre d'étudiants (déjà élevé !) par cours. Équation difficilement soluble pour une bonne partie de l'équipe lilloise et qui continue à faire débat entre nous.

Elle pose par ailleurs de manière (ac)crue la question de la répartition des effectifs étudiants en science politique à l'échelle nationale et invite à une coordination nationale entre licences afin de réfléchir à cette question (environ la moitié de nos effectifs ne sont pas originaires de l'académie). Cette réflexion pourrait amener à un rééquilibrage entre licences (dont les capacités d'accueil sont très variables d'une université à l'autre !) et à un soutien de la discipline aux collègues ayant pour objectif de créer une licence dans leur université, notamment dans la perspective d'un rééquilibrage géographique de l'offre en licence.

Elle se joue en outre – comme partout ailleurs – dans une situation de forte tension budgétaire à l'Université de Lille qui a décidé de geler les supports de postes d'enseignant·es-chercheur·ses disponibles pour l'année 2018-2019 (la section ayant néanmoins obtenu un poste ORE)

La situation pose par ailleurs, au-delà de la qualité de nos diplômés, la question de l'accompagnement de nos étudiant·es tout comme celle de nos conditions de travail. Enfin, si nous avons à disposition un nombre substantiel de postes d'ATER qui permet de minimiser la précarité de nos collègues non-titulaires, elle pose avec encore plus d'acuité la question de la résistance aux contrats d'enseignements⁵ qui – si elle est une alternative à la situation catastrophique des vacataires au sein de l'ESR – obère la situation de la plupart des précaires enseignant au sein de nos formations, qui, pour la plupart, sont aussi des chercheur·ses en formation.

Julien O'Miel, MCF en science politique

⁵ À l'université de Lille, les contrats d'enseignements sont des contrats avec service non modulable de 392 HEQTD.